



AFFICHÉ  
13 MAI 2026  
MAIRIE DE CARROS

Carros, le lundi 04 mai 2026

198

**ARRETE MUNICIPAL 36/26-PM  
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE FRESCOLINI  
POUR LA TOURNEE DU MUSEE MOBILE « CENTRE POMPIDOU »  
DU LUNDI 25 MAI 2026 AU MARDI 26 MAI 2026 ET LE SAMEDI 30 MAI 2026**

**Nous** Stéphane REVELLO, Maire de CARROS,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

**Vu** la demande de Stéphane GAFFOGLIO service culturel en date du 15 avril 2026 ;

**Considérant que** pour permettre l'installation en toute sécurité de la manifestation « la tournée du musée mobile centre Pompidou » sur la place Louis FRESCOLINI, il y a lieu d'y réglementer le stationnement le lundi 25 et 26 mai 2026 et le samedi 30 mai 2026;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** - Le stationnement sera interdit sur le côté droit du parking LOUIS FRESCOLINI :

- Du lundi 25 mai 2026 à 20h00 au mardi 26 mai 2026 10h00.
- Le samedi 30 mai 2026 de 12h00 à 22h00

**ARTICLE 2** - Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de MNCA 72h avant.

**ARTICLE 3** - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

**ARTICLE 4** - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

**ARTICLE 5** - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,  
Vice-président métropolitain Nice Côte d'Azur

Stéphane REVELLO

